



## Mise à jour de votre Document Unique (DUERP)



### Objectifs

Le Document Unique d'Évaluation des Risques Professionnels (DUERP) est obligatoire depuis 2001. Il permet au chef d'entreprise de mettre en place une politique de prévention. Il s'agit de définir et d'évaluer les risques et dangers des salariés dans toutes les situations de travail. Des actions doivent ensuite être imaginées pour diminuer voire éliminer le risque quand c'est possible.

Cette prestation permettra à votre établissement d'avoir un DUERP mis à jour, complet et adapté à votre structure.

#### Objectifs opérationnels :

- ⇒ Répondre à la réglementation en vigueur ;
- ⇒ Mettre à jour les différents volets du DUERP de votre établissement ;
- ⇒ Aider votre société à mettre en place une politique de prévention efficace ;
- ⇒ Proposer un plan d'action pour améliorer la santé et la sécurité au travail de vos salariés.



### Public visé

#### Public :

- ⇒ Toutes les entreprises ayant au moins 1 salarié, quelque soit la nature de leurs activités.



### Méthodes utilisées

- ⇒ Mise à jour de votre documentation (adaptation et personnalisation aux besoins et objectifs de votre établissement) ;
- ⇒ Intégration de vos contraintes techniques et opérationnelles par la prise en compte de vos documents existants ;
- ⇒ Vérification de l'efficacité du DUERP sur site avant remise finale des documents ;
- ⇒ Accompagnement possible pour la mise en place et le suivi de plans d'action ;
- ⇒ Proposition de formation(s) suite à la mise à jour du DUERP dans votre établissement afin de sensibiliser votre personnel.



### Offre proposée

**Durée :** A définir en fonction de la taille de votre structure

**Tarif :** 1 000 à 2 000 €

